



Infirmières et infirmiers de pratique avancé/e MSc/ANP dans l'Aide et soins à domicile: rôle, plus-value et domaines d'intervention

Objectif et groupe cible

Cette fiche d'information d'Aide et soins à domicile Suisse définit la dénomination d'"infirmière, infirmier de pratique avancé/e MSc/ANP". Elle informe également sur le rôle et la plus-value des infirmières et infirmiers de pratique avancé/e MSc/ANP dans l'Aide et soins à domicile. Elle définit leurs domaines d'intervention en matière de traitement, de diagnostic et de délégation au sein des équipes d'aide et de soins à domicile. Elle complète ces informations par des perspectives d'avenir.

Cette fiche s'adresse aux professionnels et aux responsables des organisations d'aide et de soins à domicile, des communes/cantons, des associations et des assurances-maladie.

1. Définition

Après avoir obtenu un bachelor en soins infirmiers (bachelor of science BSc), les infirmières et infirmiers de pratique avancé/e MSc/ANP ont fait des études de master en sciences infirmières (master of science, MSc), avec un approfondissement dans un domaine professionnel particulier. Ils sont titulaires d'un master en sciences infirmières décerné par une Haute école¹ suisse ou étrangère.

2. Rôle

Les infirmières et infirmiers de pratique avancé/e MSc/ANP ont deux rôles principaux:

- Ils soutiennent, conseillent et accompagnent les **clients et leurs proches** de manière ciblée et réfléchiée en matière de gestion au quotidien de la maladie ou de troubles et de problèmes de santé, de prévention, de soins et d'accompagnement, de réadaptation ainsi que dans des situations de fin de vie. Ils ont également des connaissances concernant les assurances sociales.
- Ils apportent un soutien spécialisé et méthodique important à **l'équipe, à la direction ou à l'organisme responsable** de l'organisation d'aide et de soins à domicile concernée.

Dans ces deux rôles, les infirmières et infirmiers de pratique avancé/e MSc/ANP développent une réflexion clinique et interviennent au niveau de la pratique. Ils proposent des solutions, se basent sur des données, travaillent en interprofessionnalité et privilégient la collaboration interinstitutionnelle.

3. Plus-value pour l'Aide et soins à domicile

Grâce à leurs études de master en sciences infirmières, les infirmières et infirmiers de pratique avancé/e MSc/ANP ont acquis **une expertise et un ensemble de compétences** utiles pour le développement dynamique de la branche de l'Aide et soins à domicile:

- **Clients et proches:** évaluation clinique, gestion du processus infirmier dans des situations complexes et instables, gestion des médicaments et des thérapies, prise de décision éthique au plus proche de la pratique, communication assistée par ordinateur.
- **Institution:** développement systématique de la pratique et des compétences professionnelles, coaching d'équipe pour l'ensemble du personnel et à portée de tous, leadership

¹ Selon swissuniversities, il s'agit du terme générique pour désigner les hautes écoles spécialisées (HES) et les universités.

proactif pour des soins fondés sur des données probantes, analyse approfondie des chiffres clés, rapidité en matière de recherche², esprit de synthèse, connaissance actualisée des normes, stratégies et projets législatifs significatifs pour l'Aide et soins à domicile, idées et actions innovantes en lien avec les soins intégrés et les nouveaux modèles de financement, vaste réseau professionnel³.

Les services d'aide et de soins à domicile réglementent l'engagement des infirmières et infirmiers de pratique avancé/e MSc/ANP dans le cadre de leur planification des postes et de leur budget annuel. Le cas échéant, un engagement en association avec d'autres organisations d'aide et de soins à domicile est possible.

4. Domaines d'intervention

Grâce à leurs **compétences avancées en soins infirmiers** (acquises après avoir fait des études de bachelor BSc), les infirmières et infirmiers de pratique avancé/e MSc/ANP prennent en charge principalement des personnes ayant des besoins élevés en soins infirmiers en cas de multimorbidité⁴, de thérapies complexes⁵ et de situations sociales difficiles⁶. Ils servent également de modèles aux collaboratrices et collaborateurs de l'aide et des soins à domicile.

- Les infirmières et infirmiers de pratique avancé/e MSc/ANP consacrent une **part importante de leur temps de travail aux clients et aux proches** à domicile. Ils observent la situation des soins en temps réel, analysent et évaluent les symptômes de manière approfondie et déterminent les mesures à prendre en fonction des priorités, notamment en promouvant les compétences en matière de santé et d'autogestion.
- Les infirmières et infirmiers de pratique avancé/e MSc/ANP soutiennent, de manière proactive ainsi que sur demande, les infirmières et infirmiers responsables de cas et, en général, les autres collaboratrices et collaborateurs de l'aide et des soins à domicile qui ont des questions spécifiques d'ordre professionnel. Si nécessaire, ils prennent le relais dans une situation particulièrement difficile. Lorsque la situation du client/de la cliente ou de ses proches s'est **stabilisée**, ils transmettent (à nouveau) la responsabilité à l'infirmière ou à l'infirmier responsable.

Les infirmières et infirmiers de pratique avancé/e MSc/ANP travaillent de manière ciblée, rigoureuse, réfléchie et coordonnée avec tous les acteurs qui interviennent dans le cadre du "domicile comme lieu de soins"⁷.

5. Réglementation et perspectives d'avenir

En automne 2016, le Parlement fédéral a ancré les filières d'études de niveau bachelor dans la loi sur les professions de la santé (LPSan, en vigueur depuis février 2020), mais pas celles de niveau master⁸. Les hautes écoles et les institutions de soins ont ainsi une grande marge de manœuvre concernant respectivement les filières d'études du niveau de master en sciences infirmières et l'exercice professionnel. Les expériences réalisées actuellement dans

² Aussi dans des banques de données professionnelles en français et en anglais.

³ Par exemple dans la Société scientifique de soins à domicile de l'Association suisse pour les sciences infirmières (APSI).

⁴ Par exemple, des cas de démence incluant également une perte d'audition et de l'arthrose.

⁵ Par exemple, avec des antihypertenseurs, des antidépresseurs et des anticoagulants.

⁶ Par exemple, en lien avec le multilinguisme ou les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte.

⁷ Il s'agit notamment des fournisseurs de prestations (médecins, pharmaciens, professions thérapeutiques, hôpitaux, établissements médico-sociaux, cliniques psychiatriques, etc.), des agents payeurs (assureurs-maladie, cantons, communes, etc.), des organisations spécialisées (ligues de santé, associations professionnelles, etc.), des autorités (assurances sociales, protection de l'enfant et de l'adulte, etc.) et des organisations bénévoles (églises, diverses associations, etc.).

⁸ Au niveau cantonal, le Grand Conseil du canton de Vaud a ensuite modifié la loi sur la santé publique (LSP) en 2018 et a introduit la fonction d'"Infirmier praticien spécialisé" (IPS) (pour plus de détails, voir <https://prestations.vd.ch/pub/blvpublication/actes/consolide/800.01?key=1566372904238&id=258cb2db-b772-411c-b0c5-6ed80967c762>, consulté le 1.9.2020).

les filières d'études de niveau master et dans la pratique professionnelle constituent la base d'une éventuelle réglementation légale des infirmières et infirmiers de pratique avancée/e MSc/APN. Ainsi, l'association "APN-CH: organisation de la réglementation" s'est créée en novembre 2019. Un enregistrement volontaire et auto-organisé en tant qu'infirmière/infirmier de pratique avancée ANP est possible depuis le mois de mars 2021⁹. Dans le cadre du postulat de la conseillère nationale Streiff-Feller (19.4278), adopté par le Parlement en automne 2020, le rôle des infirmières et infirmiers en pratique avancée (IPA) est de combler les lacunes dans les soins ambulatoires et à domicile et de développer de nouveaux modèles de soins; l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est chargé de répondre à ce postulat.

Rôle de l'infirmière de pratique avancée (Advanced Nursing Practice ANP) au niveau international

Au niveau international, on distingue deux rôles principaux sous le terme générique de pratique infirmière avancée (ANP): l'infirmière praticienne spécialisée (IPS, Nurse Practitioner NP) et l'infirmière clinicienne spécialisée (ICLS, Clinical Nurse Specialists CNS).

L'infirmière praticienne spécialisée (IPS) travaille la plupart du temps directement après des patients; elle les prend en charge essentiellement de manière autonome pour les examens (examen physique, tests diagnostiques, etc.) et les traitements (soins de plaies, incontinence, troubles psychiques, etc.); elle aide les patients et leurs proches par des procédures systématiques leur permettant de gérer proactivement la maladie dans leur vie quotidienne, par exemple avant ou après un séjour à l'hôpital, avec des médicaments, des moyens auxiliaires ou encore l'alimentation, afin qu'ils puissent vivre de manière aussi stable que possible et sans complications.

L'infirmière clinicienne spécialisée (ICLS) conseille souvent les équipes de soins et les proches et coordonne de manière ciblée et réfléchie les situations de soins complexes jusqu'à ce que la situation se stabilise.

En Suisse, les deux termes sont utilisés (par ex. dans les offres d'emploi), mais il n'y a pas de délimitation précise dans leur utilisation. La réglementation légale et les autorisations relatives à l'exercice professionnel varient au niveau international, les États-Unis et les pays du Commonwealth (par ex. le Canada, la Grande-Bretagne) sont des pionniers dans ce domaine.

Références

- Bischofberger I (2018). Spitem – Anreize für Pflegeexpertise. <https://blog.careum.ch/msc-in-nursing-03/>. (Zugriff, 1.9.2020)
- Camenzind M (2012). ANP ist gerade auch für die Spitem eine Chance., *Krankenpflege*, 105(10), 30-31.
- Grant J, Lines L, Darbyshire P, Parry Y (2017). How do nurse practitioners work in primary health care settings? A scoping review. *International Journal of Nursing Studies*, 75(Oct), 51-57.
- Künzi K, Jäggi J, Dutoit L. (2013). Aktueller Stand der schweizerischen Diskussion über den Einbezug von hoch ausgebildeten nichtärztlichen Berufsleuten in der medizinischen Grundversorgung: Aktualisierung des Obsan-Arbeitsdokuments 27; Schlussbericht. Bern.
- Laurant M, Van der Biezen M, Wijers N, Watananirun K, Kontopantelis E, van Vught A (2018). Nurses as substitutes for doctors in primary care. Hoboken, NJ; *Cochrane Database of Systematic Reviews*, 7. Art. No.: CD001271.
- Prasad S, Dunn W, Hillier LM, McAiney CA, Warren R, Rutherford P (2014). Rural geriatric glue: A nurse practitioner-led model of care for enhancing primary care for frail older adults within an ecosystem approach. *Journal of the American Geriatrics Society*, 62(9), 1772–1780
- Stoll H, Sailer Schramm M (2018). Experts en soins ANP – une plus-value? *Magazine Aide et Soins à Domicile*, 1, 8-9.
- Trilla F, DeCastro T, Harrison N, Mowry D, Croke A, Bicket M, Buechner J (2018). Nurse practitioner home-based primary care program improves patient outcomes. *The Journal for Nurse Practitioners*, 14 (9), e185–e188.

⁹ Les membres fondateurs sont l'Association suisse pour les sciences infirmières (APSI), la Fondation Lindenhof, l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), le groupe d'intérêts communs de l'ASI GIC Swiss ANP et Swiss Nurse Leaders.

Plus d'informations

<https://www.vfp-apsi.ch/portrait-pflegewissenschaft/praxis/advanced-practice-nursing-apn/>

<http://www.swissnurseleaders.ch/de/pflege-pflegeforschung/advanced-nursing-practice-anp.html>

<https://www.swissanp.ch/dokumente>

www.apn-ch.ch

Cette fiche d'information a été approuvée par le comité d'Aide et soins à domicile Suisse le 15 juin 2021